

AUDIENCE SNETAA-MINISTÈRE : LA SEGPA

Le SNETAA a été reçu le vendredi 18 octobre au ministère de l'éducation pour un échange de point de vue avant l'élaboration d'un projet de circulaire qui devrait remplacer la circulaire et la note de service de 1998 sur les SEGPA.

Pendant plus d'une heure nous avons exposé nos revendications et nos propositions.

En voici un bref résumé non exhaustif.

Le SNETAA a demandé que le public accueilli en SEGPA soit bien défini, sur des critères de difficulté scolaire et non pas de comportementaux ou de méconnaissance de la langue française.

Il a insisté aussi sur la différence entre l'adaptation et l'intégration, car il y a de plus en plus fréquemment assimilation entre SEGPA et UPI.

Le SNETAA a réaffirmé son souhait que les dotations horaires et budgétaires soient clairement identifiées de celles du collège.

Il a signalé avec force son opposition à toute tentative de mutualisation des personnels ou de moyens qui aggravent encore les conditions de travail des enseignants ou la situation des élèves.

Le SNETAA a demandé que la déréglementation à tout va prenne fin et que la nouvelle circulaire précise clairement l'effectif maximum de 8 élèves au niveau de chaque atelier et le rôle précis du PLP en 4^{em} et 3^{eme} SEGPA

On nous a répondu que cette « norme » était respectée sur le terrain, mais on sait, par les très nombreuses remontées que nous avons régulièrement sur ce secteur, que ce n'est pas le cas.

Le SNETAA a rappelé son opposition nette aux champs professionnels, que cela soit pour des raisons statutaires des personnels, de leur formation, ou du bénéfice pédagogique pour les élèves. D'autant que les champs professionnels tendent de plus en plus à s'élargir.

S'il semble légitime d'envisager que les élèves puissent avoir une orientation ouverte en LP ou EREA après la 3^{eme}, il paraît nécessaire que la notion de champ professionnel repose sur une spécialité mais aborde des compétences transversales communes à plusieurs spécialités.

Le problème des dérogations pour l'usage des machines a bien sûr été abordé, et le SNETAA a dénoncé la gêne importante que cela provoque pour l'organisation du travail des enseignants dans beaucoup de spécialités sans oublier les incidences négatives sur la valorisation, la responsabilisation et l'initiation à la sécurité pour les élèves

Pour la réussite des élèves, notamment dans l'objectif d'atteindre au moins le niveau V, le SNETAA pense qu'il serait pertinent de commencer la validation de certains modules de CAP (ceux qui sont transversaux à plusieurs référentiels de métiers connexes), dès la 4^{eme} SEGPA

Cela prendrait réellement en compte les difficultés de nos élèves qui exigent un enseignement plus durable pour l'acquisition de compétences nécessaires à la qualification.

Et comme le prévoit le protocole de rénovation de la voie professionnelle, cette organisation pédagogique doit se faire avec une liaison renforcée entre SEGPA/LP SEGPA/EREA sous forme notamment d'heures de coordination

Le SNETAA a demandé la reconnaissance du rôle du professeur principal en SEGPA et une revalorisation sensible de l'indemnité de sujétion spéciale.

Le SNETAA a dénoncé le manque flagrant d'ouverture de poste aux concours pour les disciplines enseignées en SEGPA. Cette précarisation entrave la formation d'une équipe pédagogique stable.

Le projet devrait nous être envoyé assez rapidement, nous vous tiendrons informés.

Vincent Destrian